

Le risque sismique passé au crible pour le nucléaire

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) s'inquiète de la vulnérabilité des sites

Implanter des installations nucléaires dans des zones soumises au risque sismique réclame des précautions particulières. C'est, en substance, ce qu'est venue réaffirmer l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), lors d'une journée d'échanges organisée à Marseille.

Car même si l'Hexagone ne compte pas au nombre des zones les plus exposées aux tremblements de terre à la surface du globe, son quart sud-est figure bel et bien parmi les régions où le risque d'un séisme destructeur n'est pas négligeable. En témoigne la quasi destruction du village de Lambesc le 11 juin 1909, frappée par une secousse de magnitude 6 sur l'échelle ouverte de Richter, à ce jour le plus fort séisme jamais ressenti en France métropolitaine. D'où les précautions particulières pour prendre en compte ce ris-



Dans le quart sud-est, le risque d'un séisme destructeur, avec la menace nucléaire, n'est pas négligeable. / PHOTO BRUNO SOULIARD

que dans la construction et la maintenance des nombreuses installations nucléaires de la région. De Cadarache au Tricastin en passant par Marcoule, le gendarme de l'atome a pour mis-

sion de vérifier que les règles de sûreté sont correctement observées par les différents exploitants (le CEA, EDF, Areva...), parfois amenés à revoir leurs installations pour les rendre moins

vulnérables aux séismes. Notamment à Cadarache, situé à proximité des failles de la moyenne Durance, à l'origine du séisme de Lambesc. Comme l'a rappelé Olivier Bellier, sismologue au Centre européen de recherche et d'enseignement en géoscience de l'environnement (Cerege), une telle secousse n'est susceptible de se produire dans la région que tous les 4000 à 10000 ans, mais il s'agit d'une hypothèse purement statistique.

C'est d'ailleurs parce qu'aucune garantie scientifique ne peut être donnée sur cet intervalle de temps qu'un "plan séisme Paca" a été décidé pour la période 2005/2010. Selon Claire Arnal, chargée de ce plan à la Dreal, quatre chantiers de renforcement et 80 actions de sécurisation ont été conduits à Cadarache dans ce cadre.

Hervé VAUDOIT

"Ce qui ne résisterait pas doit être démantelé"

Jean-Christophe Niel est le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Si un séisme se produisait demain à Cadarache, quelles conséquences aurait-il sur les installations nucléaires et l'environnement du centre ?

La tenue aujourd'hui exigée pour une installation nucléaire est basée sur l'aléa historique maximum, auquel on rajoute une marge de sécurité en termes de magnitude et d'intensité. Cadarache est donc dimensionné pour résister à un événement sensi-

blement plus grave que celui de 1909.

L'ensemble des installations du centre répondent donc à ces normes ?

La très grande majorité. Celles qui sont en dessous doivent être renforcées par l'exploitant et, si ce n'est pas possible, arrêtées et démantelées. C'est le cas, par exemple, de l'Atelier de technologie du plutonium, que le CEA est en train de démanteler, faute d'avoir pu apporter la preuve qu'il pouvait être suffisamment renforcé pour résister à un séisme d'ampleur historique.

Les éléments techniques fournis par les exploitants pour juger de la bonne tenue de leurs installations sont-ils toujours fiables ?

Tous les éléments qui nous sont transmis font l'objet d'une expertise sans a priori. Il sont évalués pour nous par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et, pour les sujets les plus sensibles, par les groupes permanents d'experts, qui sont totalement indépendants. Il paraît donc difficile que des éléments importants de ces dossiers soient escamotés ou ignorés.

Propos recueillis par H.V.